



LETTRE D'INFOS

MAIRIE DE CIVENS

04 77 26 04 45

OCTOBRE 2014

mairie.civens@wanadoo.fr

www.mairie-civens.fr

SEANCE DU 17 JUILLET 2014

Présents 13 élus, 2 excusés.

Fabien Martinon donne procuration à Christophe Guillaume.

Pierre Denis aucune procuration.

Site Internet.

Kevin, le stagiaire chargé de la réalisation du site internet présente au conseil le résultat provisoire de son travail. Kevin souligne l'excellente collaboration de la commission qui a travaillé avec lui. La mise en ligne du site est prévue pour le mois d'août ou septembre.

Création régie garderie.

La création d'une régie est obligatoire afin d'encaisser les sommes perçues par la vente des tickets. Elle sera opérationnelle au 1er septembre 2014. La vente sera faite par carnet de 10 tickets. Le prix du ticket est fixé à 0.70€ pour la garderie du matin et à 1.00€ pour celle du soir. Les horaires sont 7h30 le matin, 18h30 le soir. Le conseil vote à l'unanimité.

Règlement collecte Ordures Ménagères.

Chaque commune doit approuver le règlement de la CCFP afin que le maire puisse exercer ses pouvoirs de police sur le territoire de la commune. Le Conseil approuve à l'unanimité le règlement.

Rapport Assainissement, année 2013

Notre commune compte 494 abonnées. 57 568 m³ sont facturés. La part communale s'élève à 37 271€ et la part de l'agence de l'eau Loire Bretagne à 12 089€. A titre indicatif la redevance pour une consommation moyenne de 120 m³ est de 102€. Le tarif des branchements au réseau est de 1 400€ pour une maison neuve, et 400€ pour une maison existante. Celle de la zone des places est perçue par la CCFP, son tarif est de 1 500€. Le rapport est adopté à l'unanimité. Le rapport est en ligne sur le site www.services-eaufrance.fr

COCA.

Le COntat Communal d'Aménagement a été signé en 2011. Le projet de réhabilitation de la cantine n'a pas encore été réalisé. M le Maire propose de le remplacer par la création d'une salle d'évolution devenue indispensable depuis l'ouverture de la 5^e classe. Un avenant doit être signé pour que la modification soit acceptée par le Conseil Général.

Le conseil à l'unanimité autorise M le Maire à en faire la demande.

Questions diverses.

-Achat terrain parking covoiturage. M le Maire rappelle la délibération du 7 février dernier concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain du domaine public. La SCP Pigeon-Toinon a réalisé de nouveaux documents d'arpentage. La superficie définitive est de 2 153m². Le tarif fixé est de 0.40€ lem² soit un total de 861.20€. Le Conseil valide à l'unanimité.

-Travaux sur les Passages à niveaux (PN).

Il est prévu en 2015 une grande opération de renouvellement mécanisé de la voie ferrée Le Coteau - Saint Etienne. Ce

renouvellement est dû au vieillissement et à l'usure de la voie. Le chantier consistera à remplacer la totalité ou une partie des éléments qui la constituent : le ballast, les traverses, les rails et le système de fixation des rails. Ce type de chantier très technique, lorsqu'il s'étend sur une grande longueur, est assuré par des unités appelées « Suites Rapides » qui procèdent avec une forte mécanisation au renouvellement des voies dans des délais très performants, l'enjeu étant de limiter le plus possible l'impact sur la circulation des trains commerciaux. Ces travaux prévoient la fermeture des PN aux circulations routières et piétonnes de jour comme de nuit pendant une durée de 4 semaines (août 2015). M le Maire et M Grand ont sollicité une entrevue avec M Mangin, directeur Rhône Alpes Auvergne Nivernais et M Borella chef des projets d'aménagement du réseau ferré. Après une âpre discussion, la SNCF a accepté de classer le PN de Charbonnel comme prioritaire. Cela signifie que les travaux pour ce PN auront lieu en principe en Janvier 2015, la fermeture n'interviendra que de nuit. Pour les deux autres PN la fermeture sera totale pour la durée des travaux, soit 3 ou 4 semaines. Nous remercions vivement la SNCF d'avoir accepté cette dérogation. Les informations complémentaires seront diffusées par voie de presse et sur notre lettre d'Infos.

-Rythmes scolaires. Les nouveaux horaires et les activités seront transmis aux parents à la rentrée scolaire. Quatre groupes d'activités seront mis en place. Les parents bénévoles qui souhaitent participer à l'encadrement le jeudi après midi devront s'inscrire.

-Nouveau correspondant de presse « La Tribune le Progrès » Véronique Ponton remplace Roger Debrosse à compter du mois de juillet. Vous pouvez la contacter au numéro de téléphone 06 99 82 29 89 et à l'adresse vp.tribuneprogres@yahoo.fr

- Commémoration de la mobilisation de la première guerre mondiale et selon l'arrêté préfectoral reçu en mairie, la municipalité aura en charge de faire sonner le tocsin pendant 5 minutes le 1^{er} août à 16h. Un arrêté municipal sera pris.

-Fleurissement. 16 personnes de la commune sont inscrites pour le concours 2014. Merci pour votre participation.

-Ambroisie. Dominique Dubois a assisté à une réunion d'informations sur l'ambroisie et autres plantes invasives. La lutte est difficile car la plante s'adapte redoutablement bien, et passe aisément par les mailles du filet, réapparaissant dans un coin de parcelle ou un bord de route inaccessible. Une graine reste viable 20 ans dans le sol. Cependant, il est possible de faire régresser l'ambroisie en s'attaquant vraiment au problème. Une proposition de loi en 2013 a été déposée qui faisait obligation à tout occupant d'une parcelle de procéder à ses frais à la destruction de cette plante, avant floraison. La loi a été retoquée en décembre à l'Assemblée nationale au motif qu'il fallait l'étendre à d'autres plantes invasives, une nouvelle proposition de loi est attendue à l'automne. Des dépliants sont disponibles en mairie afin de reconnaître la plante.

-achat broyeur. Un devis a été demandé pour l'acquisition d'un broyeur à adapter derrière le tracteur.

Des renseignements complémentaires seront demandés afin de connaître s'il est possible de travailler à la verticale.

Prochain conseil le jeudi 18 septembre à 20h.

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014

Présents 15 élus,

-Membres de la Commission Communale des Impôts.

L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Cette commission comprend sept membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président,
- six commissaires et six suppléants. La commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

M le Maire propose une liste de 12 personnes. Le conseil vote à l'unanimité.

-Siel extension lotissement Péchura

Le coût est de 4 252€. Le lotissement ayant trois sorties sur un chemin rural, la commune doit assumer une partie du coût. Une convention sera signée avec le lotisseur pour le partage des frais. Le conseil valide à l'unanimité moins une abstention.

-Convention assainissement Feurs-Civens

Un avenant est proposé concernant les accords de 1977 passés entre les deux communes. Il était prévu le raccordement de 140 maisons + 30% soit environ 180 maisons. Actuellement nous avons 250 maisons qui sont raccordées sur le réseau de Feurs. Civens s'engage à payer à la ville de Feurs 70 maisons au tarif appliqué pour les abonnés foréziens. L'avenant est applicable au 1^{er} janvier 2015. Le Conseil valide à l'unanimité.

Convention des intervenants pour les rythmes scolaires.

Les activités périscolaires se déroulent le jeudi après-midi. Nous devons signer une convention avec chaque intervenant. Pour le premier trimestre les intervenants sont. M Jérôme Loppin pour l'activité musique. Melle Noémie Dutel pour l'activité découverte architecturale. M Vivien Cladet pour l'activité sportive. Melle Noëlie Rizzetto pour l'activité Acrosport. Mme Jocelyne Seyve intervient en anglais.

Pour ce qui concerne l'activité découverte de l'anglais, il convient, pour des raisons administratives de procéder à une création de poste sous contrat à durée déterminée du 18 septembre au 30 juin 2015.

Le coût chiffré concernant les intervenants pour la période du 18 septembre au 18 décembre s'élève à 3 690.36€. Le conseil valide à l'unanimité.

Taxes et produits irrécouvrables.

Deux factures concernant deux personnes doivent être passées en non-valeur. Néanmoins, si ces redevables deviennent à nouveau solvables, une nouvelle poursuite sera engagée par le Comptable du Trésor.

-Questions diverses.

-Subvention DDEN

Les délégués départementaux de l'Education Nationale visitent chaque année les installations de notre école et signalent toute anomalie. Ces délégués sont bénévoles. Afin de couvrir certains de leurs frais, le Président départemental sollicite l'attribution d'une subvention. Le conseil souhaite avoir un temps de réflexion avant de formuler une réponse.

-Bulletin municipal. La mise en page du bulletin municipal sera assurée par l'entreprise Bertholon Communication pour 2015.

-Intercommunalité.

-Programme d'intérêt Général (PIG). Le Conseil Général vient d'approuver conjointement avec l'Etat le Plan Départemental de l'Habitat (PLH) qui a identifié trois objectifs principaux : -revaloriser le parc ancien et lutter contre l'habitat indigne -adapter les logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie -lutter contre la précarité énergétique. Une convention sera prochainement signée entre le département, l'Etat, l'Anah et la CCFF. Le Pact Loire (bureau d'études) sera missionné pour accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs afin de les aider à constituer leurs dossiers. La CCFF a voté lors du dernier conseil une aide entre 540 et 600€ pour les frais de dossiers aboutis et une aide de 800€ pour les travaux effectués par les propriétaires occupants. L'objectif de réhabilitation a été fixé à 27 dossiers. Nous communiquerons lorsque nous connaîtrons la procédure mise en place pour obtenir les renseignements utiles.

-Cantine. Le nombre d'enfants mangeant à la cantine est en augmentation, l'emplacement actuel pour les prises de repas s'avère trop étroit. Il faut réfléchir pour un transfert éventuel dans l'ancienne salle des fêtes. Certaines familles n'appellent pas systématiquement pour réserver les repas. Le fait sera signalé à l'Assemblée Générale de l'APE.

-Chaudière de l'appartement situé au-dessus du restaurant. La chaudière est HS. La commission «bâtiments communaux» doit demander des devis pour son remplacement.

-Emploi d'avenir. M le Maire propose de recruter une personne qui pourrait aider à la cantine, aux périodes périscolaires ainsi qu'aux espaces verts. L'Etat participe à la hauteur de 75% du SMIC durant une période de 1 à 3 ans.

-Achat Epareuse et Broyeur. Une épareuse est une machine qui coupe les buissons et l'herbe au bord des routes. Une épareuse neuve et un broyeur d'occasion ont été commandés chez Fredière pour un montant de 11 000€.

Projet école

-Salle d'évolution. Le chiffrage est trop coûteux, le projet est abandonné. Il faut réfléchir à un nouveau projet, sachant que la cantine demeure une priorité. La commission se réunira prochainement.

La commune a désormais son site internet. Le site www.mairie-civens.fr a été conçu par Kevin Perrotta, étudiant à l'école d'ingénieur en télécommunication à Saint Etienne. Le travail a été réalisé lors de son stage de mai. Véronique Ponton et Fabien Martinon en ont rédigé le contenu. Cela représente un bon nombre d'heures de travail. Un grand merci à la commission. Si vous constatez certaines anomalies, soyez indulgents, faites-le nous savoir pour modifications. Merci d'avance.

Le samedi 4 octobre les jeunes civensois étaient appelés aux urnes pour choisir leurs représentants au tout premier conseil municipal. Le taux de participation avoisine les 80%. Les candidats élus sont Candice Bordet, Eléa Roux et Célia Jacquet pour les CM1, Benoit Gay-Peiller, Guillaume Bénétière et Perrine Courtine pour les CM2 ; Alexandre Glénat, Mathilde Bordet et Mallauray Podboj pour les 6e. Première réunion CMJ prévue le jeudi 16 octobre à 18 h 30.

Prochain conseil le jeudi 23 octobre à 20h

Manifestations à venir.

Mercredi 8 octobre : concours de belote Club 3ème âge
Samedi 11 octobre : choucroute party Comité des Fêtes.
Samedi 25 octobre : concert La Malle Musicale
Samedi 25 novembre : soirée vigneronne Foot